

Formation professionnelle et coopération universitaire	
Dossier suivi par : Juliette JANIN, Chargée de mission	Décision 13

1. Résumé

En application de la décision 10c du 36^{ème} Conseil des ministres de la COI de février 2022, le Secrétariat général a débuté en mars 2023 une mission d'amorçage, de consultation et d'étude d'opportunité pour le montage d'un programme de formation professionnelle et de mobilité. Cette mission conduite par un expert technique international mis à disposition du Secrétariat s'effectuera dans les différents États membres.

2. Etat d'avancement

2.1. Coopération universitaire

Comme demandé lors de la session extraordinaire du Conseil des ministres de novembre 2021 en marge de laquelle un accord-cadre de coopération a été signé avec l'Université de La Réunion, le Secrétariat général a pu formaliser la relation avec l'Université des Seychelles et l'*Open University of Mauritius*.

Le Secrétariat a sollicité à plusieurs reprises les États membres pour mettre en relation les universités avec la COI afin de conclure de nouveaux accords-cadres. Des discussions sont en cours à Maurice avec *University of Mauritius* et Université de Technologie. Il conviendra de lancer rapidement les discussions avec l'Université des Comores et les universités de Madagascar dont certaines, impliquées dans des actions des projets de la COI, ont indiqué leur intérêt à signer un accord-cadre (Université de Tuléar et IH.SM notamment).

2.2. Projet de formation professionnelle et mobilité

En application de la décision du Conseil extraordinaire des ministres du 26 novembre 2021, des Assises régionales ont été organisées en février 2022. Ces Assises ont permis de faire émerger les axes prioritaires d'un futur projet de formation professionnelle et de mobilité, à savoir notamment le développement de cadres de référence communs pour la certification et la validation d'acquis d'expérience ; la facilitation de la mobilité géographique ; la facilitation des partenariats régionaux (mise en réseau d'institutions de formation professionnelle) et le soutien à la production de ressources partagées. Une note stratégique a été produite reprenant les grands moments forts de ces assises et des recommandations.

À la suite de ces Assises, le 36^{ème} Conseil des ministres de la COI a donné mandat (décision 10.c) au Secrétaire général pour solliciter les partenaires au développement pour lancer une étude d'opportunités d'un programme régional sur la base des axes identifiés dans la note stratégique issue des Assises. Le secrétariat général a pu sécuriser auprès de l'AFD des ressources dans le cadre d'une troisième FAPS pour lancer l'étude de faisabilité d'un projet.

Afin de faciliter la construction de ce programme régional, la présidence française alors en exercice en 2022 avait proposé la mise à disposition d'un expert technique international par Expertise France à compter de janvier 2023.

Depuis son arrivée, l'expert a consulté les partenaires ayant travaillé sur les Assises et les équipes de la COI pour débiter la construction d'un projet de programme qui se déclinerait en sous-projets sectoriels et projets transversaux. Tenant compte de la demande du

Conseil des ministres de réaliser une étude d'opportunité, le Secrétariat général a convenu dans une volonté d'optimisation de temps et de coûts, que cet expert réaliserait lui-même l'étude d'opportunité sous la forme d'une mission d'amorçage, de consultation et d'étude d'opportunité du programme dans chacun des États membres afin d'affiner le diagnostic établi par le rapport remis en amont des Assises et de confirmer les axes d'un programme. Cette mission aura en outre pour objectifs :

- De présenter et d'explicitier la philosophie et les grandes lignes du programme qui a été conçu par la COI ;
- De recueillir les réactions, les besoins, les souhaits, les actions possibles dans chacun des États membres, par rapport au programme et aux projets ;
- D'affiner le diagnostic, en complémentarité de l'étude d'opportunité et des assises autour d'axes transversaux identifiés ;
- De réfléchir sur des repères que pourrait prendre la mobilité dans la formation professionnelle.

Cette mission de consultation a débuté par Maurice où l'expert a pu s'entretenir avec les partenaires institutionnels, académiques et opérateurs privés. Les consultations à Madagascar, La Réunion, Comores et Seychelles sont prévues de se tenir entre mai et septembre.

2.3. Education à l'entrepreneuriat et coopération université- entreprises dans le domaine de l'économie bleue

Le Secrétariat général de la COI a été sollicité par l'Université d'Alicante (Espagne) pour intégrer un consortium afin de répondre à un appel à propositions du programme Erasmus+ de l'Union européenne. Le consortium est composé des Universités des Comores, des Seychelles, d'Antananarivo et de Toliara (Madagascar), de *All Africa Students Union* basée au Ghana, de Cap Business océan Indien, de l'Université d'Algarve (Portugal) et de l'Université d'Alicante comme chef de file. La proposition sera soumise pour une activité de 3 ans avec un budget de 800 000 €.

En rappelant les objectifs du projet « de développement de l'esprit d'entreprise et des capacités d'innovation sociale e soutien à l'économie bleue dans les établissements d'enseignements supérieur du Sud-Ouest de l'océan Indien » :

- Promouvoir l'entrepreneuriat bleu dans la région par le transfert des meilleures pratiques et la facilitation des méthodologies d'apprentissage innovantes dans l'éducation à l'entrepreneuriat ;
- Renforcer les écosystèmes locaux d'innovation par la création d'environnements physiques orientés pour stimuler la collaboration entre les établissements commerciaux travaillant dans l'économie bleue.

Le Secrétariat général a répondu à la sollicitation de l'Université d'Alicante, qui a soumis la proposition en février dernier.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres :

- a) Encourage les États membres à faciliter l'identification et la mise en contact des universités pouvant être intéressées à signer des accords-cadres avec la COI ;***

- b) Donne mandat au Secrétariat général pour organiser des consultations nationales dans le cadre de la mission d'amorçage et de consultation du projet de formation professionnelle et de mobilité en tenant compte des conclusions des Assises de février 2022 et des programmes de mobilité existants dans la zone ;***
- c) Demande au Secrétariat général d'organiser une conférence ministérielle sur le sujet pour valider une proposition de projet de formation professionnelle et mobilité et de présenter ce projet validé auprès des bailleurs ;***
- d) Remercie la France d'avoir mis à disposition un expert technique international spécialisé dans la formation professionnelle et la mobilité auprès du Secrétariat général de la COI.***

4. Rappel des décisions antérieures

Cf. Décision 10. Formation professionnelle et mobilité, Comité des OPL 02/2022, 21/02/2022

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres de :

- a. Encourager le Secrétariat général à identifier en lien avec les Officiers permanents de liaison ainsi que les entités nationales compétentes des institutions d'enseignement supérieur pouvant être intéressées à nouer un partenariat avec la COI dans des domaines d'intérêt commun et, le cas échéant, à établir des projets d'accord-cadre pour signature après validation par les instances ;
- b. Prendre note de la tenue des Assises régionales de la formation professionnelle et de la mobilité les 10 et 11 février et de la note stratégique qui en est issue ;
- c. Donner mandat au Secrétariat général à solliciter les partenaires au développement pour lancer une étude d'opportunités d'un programme régional sur la base des axes identifiés dans la note stratégique issue des Assises ;
- d. Remercier l'AFD pour son soutien à l'organisation des Assises régionales de la formation professionnelle, l'Organisation internationale du Travail et Cap Business océan Indien pour leurs contributions et le Secrétariat général pour leur organisation dans de courts délais ;
- e. Confirmer l'intérêt pour la COI de participer à un projet de promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans le domaine de l'économie bleue avec un consortium composé, entre autres, d'universités régionales et européennes et demander au Secrétariat général d'informer les États membres des suites qui seront données à la soumission d'une proposition pour financement sous le programme Erasmus+.